Travail.Suisse

GRÜNE LES VERT·E·S GRUENE.CH/VERTS.CH

Conférence de presse du 4 janvier 2022

Lancement du référendum contre AVS21 – Démantèlement inacceptable des retraites

Les femmes ne paieront pas pour une réforme ni durable ni solidaire

Léonore Porchet, vice-présidente Travail.Suisse, conseillère nationale Les Vert·e·s

(Seul le texte prononcé fait foi).

Depuis le 1er juillet 2020, les entreprises de 100 salariés ou plus sont tenues de procéder à des examens de l'égalité salariale. Mais il n'existe pas de mécanismes de contrôle externe de cet examen, ni de sanctions pour la non-réalisation des analyses salariales. La récente réforme de la LEg n'est donc qu'un alibi face au problème immense des inégalités salariales.

Sur le site www.respect8-3.ch lancé par Travail.Suisse, les entreprises sensibles à la question de l'égalité des salaires peuvent s'inscrire sur une liste blanche et vérifier l'égalité des salaires plus rapidement que ne l'exige la loi. 87 entreprises sont actuellement inscrites sur cette liste, ce qui est un signe encourageant. Cependant, il est nécessaire que l'engagement contre les inégalités salariales, qui représentent, en 2018, 684 francs par mois de moins perçue par les femmes dans le secteur privé et 602 francs dans le secteur public, ne dépendent de la bonne volonté des employeurs.

D'autant plus que ces inégalités salariales ont des conséquences au moment de la retraite. La différence de pension entre les femmes et les hommes dans la prévoyance professionnelle est de 54%. Ce chiffre est supérieur à celui de 2015 (51%). Dans l'AVS, la différence de rente est plus faible, avec 9%. Mais ici aussi, les femmes sont nettement moins bien loties.

Il n'est pas possible que la mesure centrale d'une réforme de l'assurance vieillesse consiste à augmenter l'âge de la retraite des femmes, alors que nous constatons que l'inégalité massive des retraites se poursuit au détriment des femmes. Et ceci :

- sans qu'aucune mesure efficace n'ait été prise contre l'inégalité salariale, et que nous subissons donc des pertes massives dans les revenus de l'AVS.
- sans volonté d'améliorer globalement les pensions des femmes rapidement et durablement. Le compromis entre les partenaires sociaux offre une grande opportunité d'améliorer les pensions des femmes. Cependant, le Parlement a décidé d'augmenter d'abord l'âge de la retraite des femmes et de ne pas prendre de mesures pour améliorer les rentes des femmes dans les pensions professionnelles.

AVS21, c'est donc 10 milliards d'économie entre 2022 et 2031 grâce à l'augmentation de l'âge de la retraite des femmes. Ainsi, bien que celles-ci soient désavantagées tout au long de leur carrière tout

en assumant une part de travail, salarié et non salarié, égale ou même plus grande que celle des hommes, la majorité du Parlement estime que c'est la seule solution pour combler le trou de l'AVS.

C'est l'un des mythes sur lesquels se base cette réforme. Or, cette augmentation, qui sera compensée à hauteur de 3.2 milliards de francs pendant neuf ans, ne contribue que très marginalement au financement de l'AVS. C'est donc un choix politique dogmatique. Et pour chaque femme touchée, c'est une année de retraite en bonne santé en moins. De plus, il est piquant de relever que si les différences salariales non expliquées lié à la discrimination entre les femmes et les hommes de 7.7% étaient comblées, 825 millions de cotisations en plus par an parviendraient à l'AVS, ce qui correspond aux économies prévues avec le projet AVS 21.

Le fait que l'augmentation de l'âge de la retraite soit une solution au financement de la retraite est donc un mythe. Deuxième mythe : la démographie forcerait à augmenter l'âge de la retraite. Il s'agit en fait d'une question de perspective, car les prestations d'aujourd'hui peuvent être financées si c'est ce que nous voulons politiquement. Mais comme l'AVS est une assurance solidaire dont les coûts bureaucratiques sont faibles, elle n'intéresse ni les personnes à hauts revenus ni les gestionnaires de fortune ni les assurances. C'est pourquoi ces groupes tentent de réduire les prestations de l'AVS, cruciales pour les personnes à petits et moyens revenus et les femmes. De plus, tout le monde ne voit pas sa durée de vie s'allonger, et encore moins augmenter son nombre d'années de vie en bonne santé : les personnes à plus faible revenu ont une santé moins favorable que les personnes à plus haut revenu en arrivant à la retraite, si elles y arrivent. Or ce sont justement ces bas revenus qui pourront le moins prendre une retraite anticipée. Cela implique que les personnes à haut revenu, qui meurent moins vite, profitent plus longtemps des prestations de la retraite tout en recevant des retraites plus élevées. Augmenter l'âge de la retraite, des femmes d'abord puis de tout le monde comme le veulent les partis bourgeois, c'est le faire sur le dos de toute la population travailleuse.

Troisième mythe : l'AVS aurait un problème structurel de financement. L'AVS est au contraire une assurance sociale qui résiste aux épreuves. Contrairement à la LPP, elle ne dépend pas des rendements incertains des marchés financiers. Si elle est confrontée actuellement au défi des babyboomers atteignant l'âge de la retraite, celui-ci n'aura des conséquences que jusqu'en 2030-2035 selon l'Office fédéral des assurances sociales. Nous pourrions donc nous contenter de solutions ponctuelles, par exemple en faisant appel à la BNS.

Si on doit s'accorder sur le fait que la situation de l'AVS est insatisfaisante, c'est parce qu'elle ne respecte pas son obligation constitutionnelle de couvrir les besoins vitaux de manière appropriée : la rente maximum est de CHF 2390.- alors que la moitié des personnes reçoivent CHF 1777.- ou moins. Or, un tiers des femmes n'a que l'AVS au moment d'arriver à la retraite. Une retraitée sur dix a donc besoin des prestations complémentaires pour vivre. Et de manière générale, les rentes des femmes sont inférieures à celles des hommes de 37%, ou près de 20'000 francs par année. Pour beaucoup de femmes, la retraite est synonyme de pauvreté.

Mais qu'a répondu le Parlement à cette triste réalité ? Au lieu de se pencher sur des solutions solidaires et durables pour financer des retraites dignes à toute la population, il fait non seulement porter toutes les mesures d'économie dans l'AVS sur le dos dans femmes, mais en plus, il sabote le compris des partenaires sociaux sur la LPP, qui aurait globalement permis d'améliorer les rentes des bas salaires, femmes en tête. La logique de la majorité de droite, c'est de s'attaquer aux prestations afin de saper la solidarité dans notre système de retraite, c'est de privilégier les solutions privées du troisième pilier, qui enrichi les assurances et les banques.

2021 était une année anniversaire pour l'égalité, une triple année anniversaire même : 50 ans du de vote et d'éligibilité des femmes, 30 ans de la première grève des femmes et 25 ans de la loi sur l'égalité. Elle s'est malheureusement terminée sur un pied de nez du Parlement à toutes celles qui se débattent face aux difficultés, face aux inégalités du quotidien, face aux fins de mois difficiles, face au chômage de longue durée, face aux petites retraites. L'augmentation de l'âge de la retraite des femmes est proprement inacceptable.

Ce référendum est donc l'occasion pour la population de rappeler que seule la voie solidaire est envisageable pour notre système de retraite. Il est aussi l'occasion pour les femmes comme pour les hommes de s'élever contre les différentes velléités d'augmenter l'âge de la retraite pour toutes et tous. Et, pour finir, c'est l'occasion pour les femmes de se mobiliser massivement. Je suis convaincue que celles qui souffriront particulièrement, d'un point de vue financier, physique et psychologique de cette réforme seront soutenues par celles, plus privilégiées peut-être, qui auraient les moyens de prendre une retraite anticipée confortable. AVS21 n'est une bonne réforme pour personne, parce que personne ne gagne à une société qui fait payer les plus démunis.